



# Les aides aux entreprises de la Région Île-de-France

## ● Les aides aux entreprises au cœur de la stratégie #LEADER



- La Région Île-de France s'est dotée d'une stratégie globale sur la période 2017-2021, la stratégie #LEADER **soutient la croissance, l'emploi et l'innovation des entreprises franciliennes.**
- En 2019, hors aide Entrepreneur Leader, plus de 112 M€ d'aides ont été accordés par la Région pour près **2 300 entreprises** (avec un effet levier supérieur à 10 hors aide Entrepreneur Leader).
- Prévission de **8 000 à 10 000 emplois supplémentaires dans les 5 ans** à venir
- **Des aides simples et accessibles** qui s'adressent à toutes les entreprises ayant un **projet de développement et / ou d'innovation.**
- Une offre complète qui **s'adapte à votre projet** et qui évolue avec lui.





## ● Les aides TP'up et PM'up

- **Une subvention pour financer sa stratégie de croissance :**
  - jusqu'à **55 000€** pour TP'up
  - jusqu'à **250 000€** pour PM'up
- **Simplicité :** **candidature en ligne**, instruction au **fil de l'eau**, l'aide s'ajuste au projet
- **Critères de sélection :** **viabilité financière** de l'entreprise, pertinence de la **stratégie**, potentiel de **création d'emplois**, potentiel de **développement international**, contribution du projet au développement de **l'Île-de-France**
- **Suivi :** un chargé de mission réalise le **diagnostic du projet** de l'entreprise et l'accompagne durant sa mise en œuvre

Retrouvez toutes les informations sur ces aides sur :  
[www.iledefrance.fr/tpup](http://www.iledefrance.fr/tpup) ou sur [www.iledefrance.fr/pmup](http://www.iledefrance.fr/pmup)



## ● TP'up

 *Faites décoller votre TPE !*

89 bénéficiaires en 2018 sur 270 demandes (33%)  
pour 2,9 M€ d'aides (33k€ en moyenn).



- **Pour qui ?**

Les **TPE franciliennes** de moins de 10 salariés, réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et au bilan et porteuses d'une **stratégie de croissance**.

Dispositif récemment **ouvert aux entreprises artisanales n'ayant pas de salarié**.

- **Pour quoi ?**

**Financer un plan de développement sur 12 à 18 mois** intégrant des investissements matériels et immatériels, du conseil, des actions de développement international (conseil, V.I.E., salons internationaux...)

- **Combien ?**

Une subvention allant **jusqu'à 55 000€**. Subvention moyenne : 34K€

Délai moyen de traitement : 2 à 4 mois ;

Délai de versement suite à un appel de fonds : 3 à 4 mois

- **Comment ?**

Un dossier de candidature est à déposer en ligne sur : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Examen de la demande d'aide au fil de l'eau. **Les meilleurs projets sont retenus** à l'issue d'un processus de sélection à partir des pièces transmises. La notice technique, le guide du candidat et le règlement d'intervention sont disponibles sur [www.iledefrance.fr/tpup](http://www.iledefrance.fr/tpup)



## Dépenses éligibles à compter de la date de candidature

Investissements matériels et immatériels	Conseil	International : salons, VIE, conseil
30 %	50 % 500€ par jour d'intervention	50 % 5 000€ par salon
Plafond : 25 000€		

### Quelques exemples de dépenses éligibles dans le cadre d'un TP'up :

- ✓ Investissement dans du matériel exploité sur le territoire francilien : machine, équipements de laboratoire, moule, outillage...
- ✓ Investissement immatériel : site internet, ERP pour la gestion de la production / des ressources humaines, logiciel de gestion de la relation client...
- ✓ Conseil en stratégie marketing, communication et commerciale, conseil en design, études de marché, conseil en environnement, développement durable et RSE...
- ✓ Salons internationaux : location et aménagement d'un stand, frais de communication liés au salon...

## PM'up



*Menez votre PME vers les sommets !*



166 bénéficiaires en 2018 sur 400 demandes (40%),  
pour 29 M€ d'aides (170 k€ en moyenne).

- **Pour qui ?**

Les **PME franciliennes** ayant entre 5 salariés et 250 salariés, réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et un bilan < 43 M€ et porteuses d'une stratégie de croissance.

- **Pour quoi ?**

Financer des actions d'investissement, de brevets, de conseil, de développement international et de recrutement de cadres

- **Combien ?**

Une subvention de **250 000€ maximum** - Subvention moyenne : 154 K€

Délai moyen de traitement : 4 à 6 mois

Délai de versement suite à un appel de fonds : 3 à 4 mois

- **Comment ?**

Un dossier de candidature est à déposer en ligne sur : <https://pmup.iledefrance.fr>

L'examen de la demande d'aide se fait au fil de l'eau. **Les meilleurs projets sont sélectionnés, après diagnostic, par un jury composé de personnalités qualifiées** (élus, entrepreneurs, financeurs, experts, pôles de compétitivité).

## PM'up



### Dépenses éligibles à compter de la date de candidature

Investissements matériels et immatériels	Dépôt et extension de brevets	Recrutements structurants	International : salons (1ère participation), VIE, conseil	Conseil stratégique
10 % ou 20%	50%	25 k€ / recrutement 75 k€ maximum pour 3 postes	50 %	50 %

Les projets soutenus doivent porter sur un ou plusieurs des axes de développement suivants :

- ✓ Développement international
- ✓ Augmentation des capacités de production
- ✓ Diversification de l'activité
- ✓ Transformation numérique de l'entreprise
- ✓ Transformation écologique & RSE
- ✓ Optimisation de la chaîne de valeur interne ou externe
- ✓ Duplication ou la réorientation du modèle économique

# —● Innov'up\*

« Faites éclore vos projets d'innovation ! »



- Pour quoi ?

Soutenir les entreprises qui portent un **projet de recherche, développement et innovation (RDI)**, à **tous les stades de maturité du projet : de l'idée jusqu'à la mise sur le marché**, pour :

- ✓ valider l'idée et l'opportunité technique, technologique et économique;
- ✓ soutenir les travaux de recherche, de développement et de prototypage;
- ✓ tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché, etc.

- pour les projets d'innovation de produits, de procédés, de services, et d'innovations sociales.

Dépôt d'un dossier unique désormais  
: [www.iledefrance.fr/innovup](http://www.iledefrance.fr/innovup)

- Pour qui ? :

Pour les **TPE, PME, ETI**, y compris les **associations** ayant une activité économique et les structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

- ✓ **Le projet doit être réalisé en Île-de-France et présente des perspectives crédibles de retombées économiques positives pour le territoire.**

# —● Innov'up



- Combien ?

Une subvention et/ou une avance récupérable, **dans la limite de 500 000 € de subvention et 3 M€ d'avance récupérable.**

- Taux d'intervention selon la taille de l'entreprise et la nature du projet : **25% à 70%.**

Rappel des **dépenses éligibles** au dispositif :

- frais de personnel interne;
- prestations externes (honoraires, sous-traitance R&D, frais de réalisation de prototypes et de maquettes, etc.);
- amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme;
- dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie.

→ Les lauréats Innov'up deviennent automatiquement membres du Paris Region Business Club.

# —● « Prêt Rebond » à taux zéro pour les TPE-PME

**Plus de 300 M€** de prêts pour soulager la trésorerie et relancer l'activité des TPE et PME :

- D'un montant de **10 000 € à 300 000 €** (max 25% du CA)
- **Taux zéro, sans garantie**
- À rembourser sur 7 ans dont **2 ans de différé d'amortissement**
- Pour les TPE/PME de **tous secteurs** (hors entreprises individuelles et SCI)
- Au moins un **1<sup>er</sup> exercice clos**
- **Co-financement bancaire** systématiquement recherché
- Dépôt des demandes en ligne sur

[pret-rebond.iledefrance.fr](http://pret-rebond.iledefrance.fr)

**bpi**france

SERVIR L'AVENIR



Le Prêt Rebond est cofinancé  
par le Fonds européen de  
développement régional

 **Région  
île de France**

# ● Le Fonds Régional de Garantie\*

« *Garantissez votre prêt pour investir sereinement* »

\*Une aide en partenariat avec Bpifrance



- Pour qui ?  
**Les TPE-PME d'Île-de-France**
- Pour quoi ?  
Limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par les banques pour **garantir un prêt**
- Combien ?  
**Jusqu'à 70 % du montant de la caution solidaire** demandée au dirigeant d'entreprise
- Comment ?  
La sollicitation du Fonds Régional de Garantie est directement réalisée par l'établissement bancaire.

# ● Le prêt d'amorçage\*

*Renforcez votre trésorerie en vue d'une levée de fonds*



- Pour qui ?  
Les **entreprises innovantes de moins de 5 ans** et de **moins de 50 salariés**, avec un bilan ou un CA inférieur à 10 millions d'euros, **en phase d'amorçage et qui ont bénéficié d'un soutien public à l'innovation au cours des deux dernières années**
- Pour quoi ?  
Renforcer la trésorerie des entreprises pour créer les **conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds**
- Combien ?
  - **Prêt maximum : 300 000 euros**
  - Durée de 8 ans avec un différé d'amortissement de 36 mois, à un taux variable indexé sur Euribor 3 mois selon le barème en vigueur.
- Comment ?  
Dépôt d'une demande de Prêt d'amorçage, auprès de la délégation régionale de Bpifrance de votre département.

---

\* Une aide en partenariat avec Bpifrance

## ● Le Prêt Croissance TPE\*

*Bouclez votre plan de financement*

\*Une aide en partenariat avec Bpifrance



- **Pour qui ?**

Les **petites PME, de plus 3 ans et ayant 3 à 50 salariés** financièrement saines, avec un résultat net positif au dernier bilan connu.

- **Pour quoi ?**

**Compléter le financement** d'investissements matériels et immatériels ainsi que l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

- **Combien ?**

Un **prêt entre 10 000 et 50 000 €** sur 5 ans, associé à un prêt bancaire, à un financement participatif ou à un apport en capital, avec un différé de remboursement d'un an sans caution personnelle du dirigeant.

- **Comment ?**

Dépôt des candidatures tout au long de l'année en ligne sur :  
[pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr](http://pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr)

## Paris Region Venture Fund (PRVF)



Le Paris Region Venture Fund est un fonds de co-investissement dont la Région Île-de-France est actionnaire à 100%. La gestion en est confiée à Cap Décisif Management. Il a été réabondé en 2017 par la Région Île-de-France et par le fonds FEDER à hauteur de 16,4M€ chacun, pour atteindre une capacité d'investissement de 50M€.



- Pour qui ?

Les **jeunes PME innovantes** franciliennes (- d'1M€ de CA) avec une stratégie bien définie et des perspectives de croissance et de rentabilité appartenant aux secteurs ciblés et thématiques prioritaires de la Région Île-de-France (digital, mobilités, intelligence artificielle, santé, ville durable et intelligente, aéronautique, etc.)

# Paris Region Venture Fund (PRVF)



- Pour quoi ?

Doter les jeunes entreprises innovantes de ressources durables conséquentes pour **lancer et aider aux 1<sup>er</sup> développements** (R&D, première commercialisation en France et à l'international...) des entreprises à fort potentiel dans les secteurs ciblés.

- Combien ?

Le PRVF est un dispositif de **co-investissement en fonds propres ou quasi fonds-propres** sous forme de prises de participations minoritaires au capital de PME.

- Tickets de 100 K€ à 1 M€ pour une première participation et jusqu'à 3,2M€ avec les refinancements.
- Co-investisseurs : business angels, fonds d'investissement privés, ...

- Comment ?

En envoyant une présentation du projet et le plan d'affaires au lien ci-après : <http://frci-idf.com/nous-contacter/>

- Pour qui ?

Les **structures de l'économie sociale et solidaire franciliennes à fort potentiel** : associations, coopératives, entreprises avec agrément (SIAE, ESUS, secteur protégé) **en phases post-crédation, de développement ou de transmission.**

- Pour quoi ?

Répondre aux **besoins en fonds propres et quasi fonds propres**

- Combien ?

invESS est une société coopérative de capital-investissement qui intervient en investissement sous forme de participation entre **100 000 € et 300 000€**

- Comment ?

L'examen de la demande d'aide tout au long de l'année. Transmettre le plan d'affaires à Esfin Gestion : [esfin-gestion@esfingestion.fr](mailto:esfin-gestion@esfingestion.fr)

Plus d'infos sur : [www.esfingestion.fr/invess-ile-de-france.html](http://www.esfingestion.fr/invess-ile-de-france.html)



# Impact Création IDF \*

\* Un fonds sous gestion de IMPACT Partenaires



- Pour qui ?

Les **entrepreneurs** ayant la **motivation** et les **compétences** pour créer leur **entreprise en franchise dans un Quartier Politique de la Ville** mais n'ayant pas l'apport financier nécessaire.

- Pour quoi ?

Rendre accessible la création de franchise à partir de **10% d'apport personnel**.

- Combien ?

Un **soutien financier sous forme de prêt**, un remboursement intervenant une fois le prêt bancaire soldé, un taux d'intérêt fixe et une assistance pour le montage du dossier et la présentation auprès de la banque.

- Comment ?

Le détail des démarches à suivre est disponible sur :

<https://www.montetafranchise.com/>



Pour toutes vos questions, une seule adresse :

[aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)